CHCS

Centre d'histoire cu
des sociétés contemp

DIRECTION GÉNÉRALE DES PATRIMOINES : ALLOCATIONS DE FORMATION ET DE RECHERCHE MASTER ET DOCTORAT

Le service du Patrimoine de la direction générale des Patrimoines attribue chaque année à des étudiants des allocations de formation et de recherche pour des travaux universitaires pouvant être utiles à la Sous-direction des monuments historiques et des espaces protégés.

Date limite de dépôt des dossiers de candidatures le 01 décembre 2014

Organisateur

Le service du Patrimoine de la direction générale des Patrimoines

Public concerné

Les bénéficiaires sont des étudiants spécialisés dans un des domaines du patrimoine, en master 2 (le master 1 ayant été achevé avec succès) ou doctorat.

Calendrier

Date limite de dépôt des candidatures le 01 décembre 2014

Critères et objectifs

Le service du Patrimoine de la direction générale des Patrimoines attribue chaque année à des étudiants dans le cadre d'un diplôme d'études supérieures (master II, doctorat ou équivalent) des allocations pour des travaux universitaires dont les résultats attendus sont susceptibles d'éclairer l'action de la Sous-direction des monuments historiques et des espaces protégés.

Il peut s'agir d'une monographie sur :

- un édifice ou un objet classé au titre des monuments historiques,
- les politiques de classement et de déclassement des objets et immeubles,
- l'élaboration des doctrines de classement ou de restauration,
- l'aspect économique de la restauration,
- les biographies des architectes et des inspecteurs des monuments historiques ou des membres correspondants,
- l'histoire des techniques de restauration, l'évolution des savoir-faire,
- un espace protégé, secteur sauvegardé, AVAP...
- l'histoire du service des monuments historiques et des collections notamment photographiques,
- un fonds photographique géré par la Médiathèque de l'architecture et du patrimoine,
- une étude thématique portant sur un sujet intéressant les monuments historiques.

Un étudiant de l'IECI a bénéficié d'une bourse similaire en 2014 : Guillaume Canevaile décroche une bourse de la Médiathèque du patrimoine

Financement

Les allocations de formation et de recherche allouées par le service du patrimoine de la

direction générale des patrimoines sont d’un montant mensuel moyen de 915 euros pour une durée allant de 1 mois à 9 mois maximum. Elles peuvent être exceptionnellement renouvelées.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

> Site de l'appel à projets, règlement et modalités de soumission

Contacts :

Tous laboratoires

Merci de bien vouloir informer la DREDVal sous couvert du Vice-Président, de votre candidature, au plus tard une semaine avant la clôture via direction.recherche@uvsq.fr

Laboratoires CHCSC et ESR

Hélène Veillard

helene.veillard@uvsq.fr